



BULLETIN D'INFORMATION

SAISON 2022 / 2023

FOOT DIVERSIFIE

Délégation du Roannais

Tél : 04-77-44-51-95

PV N° 30 DU SAMEDI 18/03/2023

Réunion du 13 mars 2023

Responsable : M. Bernard THIVEND 06 81 48 05 03

Membre : M. Alain PARATCHA

COURRIERS REÇUS

- ROANNE ARCT : mail du 12 mars. Nous ne pouvons accéder à votre demande de reporter la rencontre **ROANNE ARCT- US APCHONNAISE** (Poule C match 24989255) prévue le 18 mars, sauf à programmer le match en semaine avant le 25 mars. En effet, la 2ème phase du championnat Critérium (Poule C) débute 1er avril et aucune rencontre de la 1ère phase ne peut être jouée après cette date.

RHINS TRAMBOUZE : mail du 9 mars. Nous avons pris bonne note de votre candidature pour organiser la finale de la Coupe de l'AMITIE prévue le 3 juin. Nous tenons à vous en remercier.

SUD FOOT 71 : mail du 11 mars. Avis favorable pour décaler, de 20h30 à 20h45, la rencontre **SUD FOOT 71 – OLYMPIQUE EST ROANNAIS** (Poule A match 24988916), du 17 mars.

ROANNE MAYOLLET : mail du 8 mai. Avis favorable pour décaler la rencontre **BUSSIÈRES - ROANNE MAYOLLET** (Poule B match 24989046), initialement prévue le 10 mars, au 5 mai. Le club de BUSSIÈRES a accepté cette demande (mail du 8 mars).

REPORTS DE MATCH

L'ensemble des rencontres du championnat Critérium du **vendredi 20 janvier (poules A et B) et du samedi 21 janvier (poule C)** a été annulé suite aux intempéries. Les matchs sont reprogrammés

- le **vendredi 31 mars pour les Poules A et B**
- et - le **samedi 18 mars pour la Poule C.**

La rencontre **PARIGNY ST CYR – MABLY** (Poule A match n°24988888), prévue le 27 janvier, est reprogrammée au **vendredi 21 avril**.

La rencontre **ESSOR – ROANNE MAYOLLET** (Poule A match n°24989020), prévue le 27 janvier, est reprogrammée au **vendredi 21 avril**.

La rencontre **VILLERS – ST SYMPHORIEN DE LAY** (Poule A match n°24988890), prévue le 27 janvier, est reprogrammée au **vendredi 5 mai**.

La rencontre **CREMEAUX – PARIGNY ST CYR** (Poule B match n°24989021), prévue le 27 janvier, est reprogrammée au **vendredi 21 avril**.

La rencontre **GOAL FOOT – LE COTEAU** (Poule B match n°24989022), prévue le 27 janvier, est reprogrammée au **vendredi 21 avril**.

La rencontre **AVENIR COTE - BUSSIÈRES** (Poule B match n°24989023), prévue le 27 janvier, est reprogrammée au **vendredi 21 avril**.

La rencontre **BUSSIÈRES - ROANNE MAYOLLET** (Poule B match n°24989046), prévue le 27 janvier, est reprogrammée au **vendredi 5 mai**.

La rencontre **GOAL FOOT – ROANNE ARCT** (Poule C match n°24989251), initialement prévue le 17 décembre, est reprogrammée au **samedi 11 mars**.

La rencontre **GOAL FOOT – AVENIR COTE** (Poule C match n°24989257), prévue le 28 janvier, est reprogrammée au **samedi 25 mars**.

La rencontre **US APCHONNAISE - ROANNAIS FOOT 42** (Poule C match n°24989258), prévue le 28 janvier, est reprogrammée au **samedi 25 mars**.



BULLETIN D'INFORMATION

SAISON 2022 / 2023

FOOT DIVERSIFIE

Délégation du Roannais

Tél : 04.77.44.51.95

La rencontre **NORD ROANNAIS – ROANNE ARCT** (Poule C match n°24989259), prévue le 28 janvier, est reprogrammée au **samedi 25 mars**.

Important : lorsque les terrains sont impraticables ou en cas d'arrêté municipal, tous les clubs et toutes les équipes **ont l'obligation d'inverser les rencontres**, même lors des matchs retour. (Règlement Sportifs du Championnat Criterium : article 2.4.4 Terrains impraticables)

COUPE DE L'AMITIE

1/2 finales

Les rencontres se disputeront le **samedi 6 mai, sur terrain neutre** (à définir). Elles opposeront :

- **ROANNE FC à ROANNE ARCT.**
- **MABLY à GOAL FOOT.**

Les clubs désireux d'organiser **les ½ finales de la Coupe de l'AMITIE du samedi 6 mai et la finale du samedi 3 juin**, sont priés de faire acte de candidature.

AVIS AUX CLUBS ET JOUEURS RAPPEL IMPORTANT

La Commission de Discipline constate de plus en plus que les joueurs exclus par un carton rouge lors d'une rencontre, ne transmettent pas de rapport, suite à leur exclusion.

Nous rappelons que le rapport permet au joueur de s'expliquer sur son comportement et permet à la commission de prendre une bonne décision ; à défaut de rapport, la commission s'appuiera sur le seul rapport de l'arbitre.

Les clubs sont priés d'en prendre bonne note pour les prochains matchs.